

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 16 décembre 2016</b>	<b>N° 2016-820</b>

#### Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Alain DAVID.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU  
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES  
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID  
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO  
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Fabien ROBERT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL  
M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID  
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30  
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00  
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50  
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10  
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00  
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00  
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40  
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15  
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00  
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35  
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 16 décembre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction des relations internationales	<b>N° 2016-820</b>

---

**Mise en place de résidences d'artistes croisées franco-indiennes dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Telangana (Inde)-decision - autorisation**

---

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1- Contexte**

Le 13 octobre 2015, la signature d'un accord-cadre de coopération a permis de formaliser les relations entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Telangana, et plus particulièrement la ville d'Hyderabad. Cette coopération s'organise autour de grands thèmes :

- services publics urbains ;
- échanges économiques ;
- échanges pour renforcer les liens universitaires, culturels, et touristiques.

Les résidences d'artistes constituent un volet important des échanges entretenus dans le domaine culturel. A ce jour, deux premières résidences d'artistes ont été organisées avec succès. Bordeaux Métropole a envoyé en avril 2015 l'artiste plasticien Yassine Balbzioui en résidence à Hyderabad (Inde) pendant un mois. Ce dernier a été accueilli par la Krishnakriti foundation et la Kalakriti art gallery, dirigée par M. Prashant Lahoti. En retour, Bordeaux Métropole a accueilli du 29 mai au 26 juin 2016 en résidence l'artiste Faiza Fatima Hasan qui vit et travaille à Hyderabad.

Dans ce contexte, il est ainsi proposé de pérenniser le dispositif en organisant, avec la galerie Kalakriti et la mairie de Bordeaux, deux résidences d'artistes franco-indiennes de six semaines chacune en 2017, renouvelable pour deux ans. Un fonctionnement sur le principe de réciprocité est privilégié, avec l'accueil alternativement d'un artiste bordelais à Hyderabad et d'un artiste indien à Bordeaux.

Ainsi, deux éléments sont à considérer :

- d'une part, la signature prochaine d'une convention avec la galerie Kalakriti afin d'établir les rôles de chaque partie prenante aux résidences croisées ;
- d'autre part, la publication annuelle d'une consultation en vue de sélectionner un organisme culturel bordelais intervenant à la fois pour l'envoi d'un artiste bordelais et pour la réception d'un artiste indien.

**2- Présentation du projet de résidences d'artistes croisées**

Les acteurs qui participeraient au projet sont Bordeaux Métropole et le prestataire culturel qu'elle mandate, la mairie de Bordeaux, la galerie Kalakriti et les partenaires français présents en Inde (Alliance française et Institut français d'Hyderabad).

**Bordeaux Métropole** est maître d'ouvrage du projet. Dans le cadre de son accord de partenariat avec l'Etat du Telangana, elle initie le principe des résidences d'artistes croisées afin que des liens se tissent entre les écosystèmes culturels bordelais et indien.

**La mairie de Bordeaux**, par sa compétence culturelle, apporte son soutien et son aide à l'organisation de ces résidences croisées.

**Un prestataire culturel bordelais** qui sera sélectionné lors d'un comité organisé par Bordeaux Métropole.

**La galerie Kalakriti** est maître d'ouvrage du projet pour la partie indienne.

**L'Alliance française ou l'Institut français d'Hyderabad** pourront s'associer au projet.

Les différentes étapes nécessaires pour la réalisation de ce projet sont les suivantes :

Préalables :

**Bordeaux Métropole** publie une consultation et organise un comité (incluant la mairie de Bordeaux) afin de sélectionner un prestataire culturel bordelais qui aura pour tâche à la fois de proposer des candidats bordelais à une résidence en Inde mais également d'accueillir et d'accompagner l'artiste indien en résidence à Bordeaux. Le système de la consultation doit permettre à différents organismes culturels bordelais de bénéficier du dispositif.

Pour l'envoi d'un artiste bordelais à Hyderabad :

**Bordeaux Métropole** se charge de financer les billets d'avion et le visa de l'artiste bordelais ainsi que d'organiser des actions de valorisation de sa résidence en Inde après son retour à Bordeaux.

**Le prestataire culturel** assure un travail de commissariat, en étroite collaboration avec l'ensemble de l'écosystème bordelais, afin de proposer des candidats bordelais à une résidence en Inde.

**La mairie de Bordeaux** participe au dispositif en proposant un candidat de son choix à une résidence en Inde, et en participant au comité de sélection du partenaire culturel.

**La galerie Kalakriti** prend en charge et accompagne l'artiste bordelais pendant toute la durée de sa résidence à Hyderabad. Elle lui fournit un hébergement, un atelier de production et du matériel de base ainsi que des per diem. Elle organise également la restitution des œuvres.

Pour l'accueil d'un artiste indien à Bordeaux :

**Bordeaux Métropole** se charge d'organiser un comité de sélection de l'artiste accueilli à Bordeaux. Elle coordonne la résidence, en partenariat avec la mairie de Bordeaux. Elle finance également les transports sur la Métropole ainsi que les frais de bouche et de traduction lors du vernissage de l'exposition.

**Le prestataire culturel** prend en charge et accompagne l'artiste indien pendant toute la durée de sa résidence à Bordeaux. Il lui fournit un atelier de production et du matériel de base ainsi que des per diem. Il organise également la restitution des œuvres.

**La mairie de Bordeaux** fournit à l'artiste indien en résidence un logement pour une durée de six semaines ainsi qu'un pass d'accès aux musées.

**La galerie Kalakriti** propose des dossiers de candidats indiens à une résidence à Bordeaux Métropole. Elle finance les billets d'avion et le visa de l'artiste indien et organise des actions de valorisation de la résidence lors du retour de l'artiste à Hyderabad.

**Le calendrier prévisionnel des résidences est le suivant :**

Date	Lieu	Activité
novembre 2016	Hyderabad	La Galerie Kalakriti propose des candidats indiens
décembre 2016	Bordeaux	Lancement de la consultation pour la sélection d'un prestataire culturel
février 2017	Bordeaux	Sélection du prestataire culturel
février 2017	Bordeaux	Sélection de l'artiste indien pour la résidence à Bordeaux
avril 2017	Bordeaux	Bordeaux Métropole propose des candidats à une résidence en Inde, sur la base du travail effectué par le prestataire
mai - juin 2017	Bordeaux	Résidence de l'artiste indien à Bordeaux
fin mai 2017	Hyderabad	Choix de l'artiste bordelais pour la résidence en Inde
fin septembre – début novembre 2017	Hyderabad	Résidence de l'artiste bordelais à Hyderabad

**3- Modalités de financement**

Les dépenses sont réparties comme suit :

Poste	Montant	Payeur
<u>Pour l'envoi d'un artiste bordelais à Hyderabad</u>		
Travail de commissariat du prestataire culturel	2 000 €	Bordeaux Métropole
Billets d'avion	1 500 €	Bordeaux Métropole
Frais de visa	50 €	Bordeaux Métropole
Hébergement – 6 semaines		Galerie Kalakriti
Per diem – 6 semaines	45 000 INR environ 620 €	Galerie Kalakriti
Coûts de création	19 100 INR environ 262 €	Galerie Kalakriti
<u>Pour l'accueil d'un artiste indien à Bordeaux</u>		
Accompagnement par le prestataire dont :	5 000 €	Bordeaux Métropole
<i>Per diem</i>	1 740 €	
<i>Aide à la production</i>	760 €	
<i>Location d'atelier</i>	900 €	
<i>Accompagnement et coordination</i>	1 600 €	
Transports locaux	45 €	Bordeaux Métropole
Frais de bouche vernissage	500 €	Bordeaux Métropole
Traduction vernissage	470 €	Bordeaux Métropole
Hébergement – 6 semaines	825 €	Mairie de Bordeaux

Billets d'avion	2 000 €	Galerie Kalakriti
Frais de visa		Galerie Kalakriti

**Bordeaux Métropole** finance le dispositif à hauteur de 9 565 € dont 7 000 € sont alloués au prestataire culturel. Cette somme est inscrite au budget primitif de 2017.

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention de 7 000 € sera versée forfaitairement en une seule fois.

#### **4- Modalités de renouvellement**

Le présent dispositif de résidences d'artistes croisées entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux et la galerie Kalakriti est renouvelé chaque année pendant trois ans, sur la base d'un rapport d'information aux instances métropolitaines, et sous réserve de l'accord des parties et de la reconduction des crédits accordés à Bordeaux Métropole.

Une nouvelle délibération sera proposée pour le renouvellement du dispositif au-delà de 2019.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, reçue à la Préfecture de la Gironde le 9 juin 2015, adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** l'accord de coopération signé le 13 octobre 2015 entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Telangana/Ville d'Hyderabad (Inde),

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt de Bordeaux Métropole à développer une politique de coopération internationale multithématique, notamment une action culturelle avec l'Inde,

## DECIDE

**Article 1 :** d'autoriser M. le Président de Bordeaux Métropole et/ou le Conseiller délégué en charge des relations internationales à signer une convention avec la Galerie Kalakriti pour l'instauration de résidences d'artistes croisées, sur la base des termes de la présente délibération ;

**Article 2 :** d'autoriser la publication d'une consultation en vue de sélectionner un prestataire culturel ;

**Article 3 :** d'autoriser M. le Président de Bordeaux Métropole et/ou le Conseiller délégué en charge des relations internationales à signer une convention avec le prestataire culturel sélectionné par consultation ;

**Article 4 :** d'attribuer une contribution financière d'un montant de 7 000 € au prestataire sélectionné pour sa participation aux résidences d'artistes croisées franco-indiennes ;

**Article 5 :** d'autoriser M. le Président et/ou le Conseiller délégué en charge des relations internationales à renouveler ce contrat deux fois sous réserve de l'accord mutuel des parties et du renouvellement des crédits accordés ;

**Article 6 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2017, opération 05P046O002, cdr AAC, article 62878, chapitre 011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>23 DÉCEMBRE 2016</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>23 DÉCEMBRE 2016</b>	le Conseiller délégué,
	Monsieur Michel VERNEJOUL